## Suspension de permis

Par eddy		

bonjour, j'ai eu un controle salivaire pour le cannabis, positif suivi d'un controle urinaire et saguin suivi d'une suspention de 6mois tout en passant au tribunal 4mois apres les fait, je le recupere le 21 aout et je comparait le 21 juin, la n'est pas le probleme, j'ai apris par la suite que la prise de sang et urinaire pouvait etre refuser car les gendarmes doivent vous demander si vous voulait, dans le cas ou vous refuser vous reparter et ressever plus tart une convocation de la prefecture pour effectuer ses teste.

dans mon cas rien ne ma etait demander mais plutot obliger,y a t'il vice de procedure vue que tout mes droit ne m'on pas etait indiquer?

si oui est ce que je peut faire annuler la procedure, recuperer mon permis et ne pas perdre de point? merci de votre reponse.

Par jury34

Bonjour,

Il vous faut incontestablement un avocat pour vous défendre dans un tel cas de figure.

Bien cordialement